

CHAMPIONNAT REGIONAL U13M & F

PRESENTER ET STRUCTURER L'ORGANISATION

DU CHAMPIONNAT REGIONAL

St Herblain, le 23 février 2024

Cette note a pour objectif de présenter et structurer l'organisation du championnat régional U13 Masculin et Féminin.

Ce championnat, pour la première phase, est constitué de 18 équipes. 8 sont choisies sur dossier par la Ligue qui établit un classement en fonction du respect du cahier des charges. Les 6 premières constituent la poule R1. Les 2 suivantes intègrent les poules R2 avec les 10 équipes proposées par les Comités également choisies sur dossier.

Le nombre d'équipes par Comité reste toujours validé par le Comité Directeur de la Ligue chaque année.

CONTEXTE

L'objectif de ce championnat est de « **permettre en priorité à nos meilleur(e)s potentiel(le)s U13 détecté(e)s sur le territoire ligérien de participer à un championnat formateur** »

Ce championnat doit être l'aboutissement du travail de détection engagé sur leur territoire par les Conseillers Territoriaux (CT) des Comités.

Il doit privilégier la collaboration entre clubs (l'organisation en CTC n'est pas nécessaire, ni obligatoire), identifier les types de collaborations possibles en fonction du territoire, les « bassins » permettant le regroupement de potentiels détectés.

Une importante cohérence territoriale est nécessaire.

MOYENS

Sous l'impulsion de l'Équipe Technique Régionale (ETR), dans chaque Comité, les CT en charge de la détection, avec l'élu responsable de la commission technique du territoire, identifieront les « bassins » de regroupement de potentiels, les possibilités de collaborations entre clubs et leur capacité à répondre aux attentes du PPF (Projet de Performance Fédéral), en particulier ceux qui développent un Projet Sportif en cohérence avec les directives territoriales en matière de détection des potentiels.

MODALITES

Les candidatures initiées par les Comités Départementaux seront examinées dans le cadre de l'ETR sous la responsabilité du Directeur Technique Régional.

6 seront retenues pour le championnat R1. Les 2 restantes intégreront le championnat R2 avec les 10 dernières proposées par les Comités.

Le choix et les critères de sélection des équipes proposées par les Comités peuvent être déterminés par un travail collectif (équipes répondant partiellement au cahier des charges, équipes sur un secteur périphérique aux « bassins » définis ci-dessus, présence réduite de « potentiels »

Pour permettre les regroupements de joueurs sans être contraints par les dispositifs réglementaires, le Comité Directeur de la Ligue des Pays de la Loire va étudier les possibilités d'utiliser les dispositifs existants (licences autorisées) et réfléchir à d'autres possibilités pour faciliter la réussite de ce projet.

Le Projet Sportif du club retenu doit être dans une démarche gagnant-gagnant, l'entraîneur du club doit intégrer le dispositif de détection (PREDICT) de la Ligue des Pays de la Loire en participant aux actions de détection du comité (RS, RIS, RG). Ce Projet Sportif doit intégrer l'ensemble du dispositif (liste PSRE, processus de recrutement, licences autorisées, cahier des charges techniques, charte d'engagement ...).

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges des équipes souhaitant participer au championnat Régional est en cours d'élaboration.

Les principaux critères retenus pourraient être les suivants :
Il reste à en déterminer la valorisation.

- Présence dans l'équipe de « potentiels » identifiés,
- Nature de la collaboration entre clubs pour regrouper le plus de potentiels du bassin (sans recours à la mutation),
- Volume et organisation des créneaux d'entraînements,
- Qualité de/des entraîneurs (niveau, participation aux travaux ligue et comité, implication dans la détection, relation avec les entraîneurs du « bassin »
- Intégration de l'équipe dans un projet sportif territorial,
- Impact du club dans l'animation territoriale.

ECHEANCIER ET DATES A RETENIR

- Une visioconférence sera organisée pour présenter le projet en détail et répondre aux questions des clubs qui envisageraient de postuler, **le lundi 18 mars 2024 à 20h.**
- Après la visioconférence, les clubs intéressés par la philosophie présentée pourront présenter leur projet au CT référent de leur territoire.
- Dossier de candidature à transmettre avant le 1^{er} mai au CT référent.
- Étude des dossiers par l'ETR et proposition des 8 candidatures.
- Début juin, décision finale de la ligue.

CONSEILLER TERRITORIAL REFERENT EN CHARGE DE LA DETECTION

- Comité Départemental de Loire atlantique (44) : Guénaël LAHONDA
- Comité Départemental de Maine et Loire (49) : Nicolas BERGE
- Comité Départemental de Sarthe (72) : Guillaume COULBAUT
- Comité Départemental de Mayenne (53) : Fabrice THELLIER
- Comité Départemental de Vendée (85) : Florent DAHERON

Le Vice-Président en charge du Pôle Formation

***Président de la Commission Technique
Bernard FOURNIER***

